Resumen sobre
Ann. Anuario

TC4904

NATIONS UNIES · UNITED NATIONS

SERVICE DE L'INFORMATION · OFFICE DES NATIONS UNIES A GENÈVE
INFORMATION SERVICE · UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Communiqué de presse HR/3138
12 août 1992 (après-midi)

LA SOUS-COMMISSION OUVRE SON DEBAT SUR LES VIOLATIONS GRAVES ET SYSTEMATIQUES DES DROITS DE L'HOMME PARTOUT DANS LE MONDE

La persistance de violations dans de nombreux pays est signalée.

La Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a entamé cet après-midi son débat sur la "question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la politique de discrimination raciale et de ségrégation ainsi que la politique d'apartheid, dans tous les pays, en particulier dans les pays et territoires coloniaux dépendants.

De nombreux intervenants ont noté que les changements intervenus dans les relations Est-Ouest ont donné lieu a des améliorations sensibles de la situation des droits de l'homme dans plusieurs régions du monde. Cependant il a été généralement reconnu que le respect des droits de l'homme fait souvent défaut dans de nombreux pays.

Un certain nombre d'intervenants se sont inquiétés des violations des droits de l'homme causées par l'extrémisme religieux et l'ethno-nationalisme. Le laxisme de certains Etats à réagir aux groupes armés para-militaires a été critiqué.

(à suivre - 1a)

Les communiqués sont destinés à l'information; ils ne constituent pas des documents officiels
For use of information media; not an official record

Ont pris part à la discussion les trois experts suivants: M. A. Eide; M. M. Bossuyt; M. I. Maxim ainsi que l'observateur de la Palestine. Ont aussi pris la parole les observateurs de la Fédération internationale des droits de l'homme, de l'Association internationale pour la défense de la liberté et de la religion, l'Association internationale des Juristes démocrates, Pax Romana et Amnesty International.

Les experts siègent à titre individuel. (Leur pays d'origine figure dans notre communiqué à la suite de chaque intervention).

M. Murlidhar Bhandare a présenté le document de travail qu'il a préparé sur le rapport entre la paix internationale et la réalisation effective de tous les droits de l'homme, en particulier le droit à la vie et le droit au développement. L'examen de cette question avait été entamé ce matin. M. Bhandare a proposé qu'une étude soit élaborée sur la question en vue de la préparation d'un programme d'action.

L'expert de la Jordanie, M. Al-Kaasawneh a pris la parole au titre de ce point.

La Sous-Commission reprendra ses travaux demain jeudi 13 août à 10 heures.

(à suivre)

La paix et la sécurité internationales, condition fondamentale du respect des droits de l'homme

Présentant le document de travail sur le rapport entre la paix internationale et la réalisation effective de tous les droits de l'homme, examiné ce matin, M. Murlidhar Bhandare a fait valoir que la préservation de la paix internationale et la protection sont au premier rang des devoirs des Etats, et que ces obligations ont un caractère contraignant. Il a proposé l'élaboration d'une étude sur la question en vue éventuellement de mettre au point un programme d'action.

Le droit à la vie est un droit fondamental d'où découlent tous les autres, a-t-il déclaré. Il a souligné que les espoirs suscités par la fin de la guerre froide au moment de l'élaboration du document de travail, doivent faire place à plus de vigilance aujourd'hui, au regard des conflits qui touchent les pays de l'ancien bloc communiste. Il a souligné que, si le Conseil de sécurité a le pouvoir de mettre fin à la guerre, il est incapable de mettre fin aux violations des droits de l'homme. M. Bhandare a insisté que le droit à la vie, droit fondamental s'il en est, comprend le droit à une vie digne, le droit à un logement convenable, le droit à la santé, le droit au développement.

M. AWN SHALL AL-KAASAWNEH, expert de Jordanie, se référant au document de travail de M. Bandhare et à l'universalisation des droits de l'homme, a estimé que la paix est une question de compromis. Dans certains cas, lorsque les droits, comme le droit à l'autodétermination par exemple, menace à la paix et la sécurité mondiales, qu'est-ce qui a prééminence: la paix mondiale ou le respect du droit à l'autodétermination, s'est interrogé M. Al-Kaasawneh.

Violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans tous les pays

Documentation

Au titre de ce point, la Sous-Commission a été saisie d'une note du Secrétaire général relative à la situation dans le territoire palestinien et les autres territoires arabes occupés par Israël (E/CN.4/Sub.2/1992/13), contenant la liste des documents y compris résolutions et décisions des Nations Unies, des rapports, études, statistiques et autres documents, se rapportant à la question de la Palestine et des autres territoires arabes.

La Sous-Commission a aussi été saisie d'une note du Secrétaire général relative à la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran (A/CN.4/Sub.2/1992/14) informant la Sous-Commission des rapports pertinents établis par des rapporteurs spéciaux ou des organismes qui s'occupent des droits de l'homme, ainsi que des mesures prises par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission des droits de l'homme pour prévenir les violations des droits de l'homme en République islamique d'Iran.

(à suire)

L'attention de la Sous-Commission est appelée sur le rapport que le Représentant spécial chargé d'étudier la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran, M. Reynaldo Galindo Pohl, a présenté à la Commission des droits de l'homme à sa quarante-huitième session (E/CN.4/1992/34). Il fait état du rapport sur la troisième visite en République islamique d'Iran que le Représentant spécial a effectuée du 8 au 14 décembre 1991, à l'invitation du gouvernement.

La note indique par ailleurs qu'à sa première session ordinaire de 1992, le Conseil économique et social a approuvé la décision de la Commission de proroger d'un an le mandat du Représentant spécial.

Débat

M. ASBJORN EIDE, expert de la Norvège, a estimé qu'en dépit de la persistance de violations des droits de l'homme dans le monde, il convient de se féliciter de certains progrès de la situation des droits de l'homme dans certaines régions, notamment au Moyen Orient, où les efforts des Etats-Unis et du nouveau gouvernement israélien doivent être salués. Il a également noté des signes encourageants en ce qui concerne le mouvement vers la démocratie en Afrique du Sud. Il a toutefois reconnu que, en général la démocratie formelle peut être utilisée par des groupes antidémocratiques.

En Amérique, en Asie du Sud-Est, en Chine et au Tibet, au Guatemala, au Salvador, de graves violations continuent d'être perpétrées. Il a regretté que les Etats, quels qu'ils soient, ne fassent pas suffisamment d'efforts pour surmonter les obstacles qu'ils rencontrent pour garantir la pleine jouissance des droits de l'homme.

Parmi ces obstacles on peut compter l'extrémisme religieux, un Etat est d'ailleurs très liés à ce phénomène et participe à son exportation, a poursuivi l'expert. L'ethno-nationalisme est un autre obstacle à surmonter, de même que les "rigidités idéologiques", comme au Pérou. Il faut réagir de façon rationnelle contre ces obstacles et mettre à contribution les organisations non gouvernementales.

M. Eide a estimé que la Sous-Commission devrait prendre position dans le cadre de l'importante session exceptionnelle sur la Yougoslavie de la Commission des droits de l'homme qui se tiendra demain. La Sous-Commission doit recommander à la Commission qu'elle exige que les violations par toutes les parties cessent immédiatement. Il faut condamner le nettoyage ethnique, question qui n'a pas été suffisamment examinée par les organes chargés des droits de l'homme.

L'expert a suggéré qu'une Commission chargée d'enquêter sur les violations du droit humanitaire soit mise sur pied en vue de poursuivre les responsables de graves violations, qu'il s'agisse des gouvernements ou de groupes non-gouvernementaux. La Commission des droits de l'homme doit enfin exiger que les réfugiés puissent retourner chez eux à la fin des combats.

(à suivre)

M. MARC BOSSUYT, expert de la Belgique, a noté que dans les pays de l'Europe de l'Est, il a été mis fin à des persécutions systématiques résultant du seul courage de manifester des opinions divergentes du pouvoir en place. Il n'y a plus d'interdiction de quitter son propre pays. A ce propos, fait observer M. Bossuyt, seuls Cuba et la Corée du Nord continuent à entraver la pleine jouissance du droit de quitter tout pays y compris le sien.

L'expert s'est félicité du processus engagé en Afrique du Sud tout en estimant que la vigilance reste de mise et que l'avènement d'un système permettant l'épanouissement de tous ne se fera que par le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous.

Au Moyen-Orient, a-t-il poursuivi, les pourparlers engagés permettent pour la première fois d'espérer qu'enfin un règlement répondant aux aspirations légitimes des peuples concernés pourra être trouvé. Il a déploré que l'Iraq persiste à se rendre coupable de violations des droits de l'homme. La violation des droits du peuple kurde par l'Iraq - de même que par d'autres Etats avoisinants, reste une source de grande préoccupation. Il faut cependant éviter que les sanctions imposées à l'Iraq ne frappent que des victimes innocentes.

En Asie, M. Bossuyt a fait état de violations des droits de l'homme en Iran, au Myanmar, au Sri Lanka, au Timor oriental, en Chine, au Tibet et en Afghanistan.

L'expert a regretté qu'en Amérique latine, en dépit de certains progrès, certains gouvernements soient impuissants pour faire face aux menaces que font peser sur le fonctionnement de l'Etat des groupements terroristes comme le Sentier lumineux au Pérou et les cartels de la drogue en Colombie. La Sous-Commission devra, à l'avenir, attacher plus d'importance à ce phénomène. En Afrique, des situations de guerre civile conduisent aux situations les plus catastrophiques. Après la guerre sans merci au Libéria, c'est maintenant le conflit en Somalie qui provoque une misère généralisée insoutenable. La communauté internationale doit venir en aide aux victimes de cette hécatombe.

En Europe, les conflits armés qui se déroulent dans les Républiques de l'ex-Yougoslavie fédérale socialiste sont accompagnés des pires violations des droits de l'homme et du droit humanitaire, a déclaré l'expert. La communauté internationale ne peut admettre qu'une politique délibérée de "purification ethnique" soit payante. De même, le changement des frontières par la force est inadmissible. Si la communauté internationale ne réussit pas à démontrer que la violence ne paie pas, d'autres pourraient être tentés de suivre l'exemple de l'ex-Yougoslavie.

M. IOAN MAXIM, expert de la Roumanie, a fait observer que des conflits liés aux nationalisemes ont surgi dans des pays où on ne les attendait pas, en particulier en Europe. Le monde d'aujourd'hui est entré dans une phase d'instabilité, a-t-il noté. Ces phénomènes soulèvent le problème du rôle des instances des Nations Unies. Il a proposé que la Sous-Commission se penche davantage sur cette question.

(à suivre)

M. Maxim a estimé que le laxisme de certains gouvernements pour contrôler les éléments de la société générateurs de violence doit être reconnu. Les gouvernements doivent faire face aux actes de violence dont ils ne sont pas directement à l'origine. L'inertie encourage les forces qui violent les droits de l'homme et les gouvernements doivent utiliser tous les moyens légaux à leur disposition pour permettre à tous les citoyens de jouir pleinement de leurs droits fondammentaux.

M. ZAKES MOFOKENG (Pan Africanist Congress of Azania, PAC) a déclaré que la situation en Afrique du Sud s'aggrave. Le régime De Klerk n'a jamais aboli le Internal Securty Act. Il l'a simplement amendé, tout comme le Population Registration Act. En juin 1992, le régime a même déposé un projet de loi, aujourd'hui en vigueur, le Interception and Monitoring Prohibition Bill, qui donne à l'armée sud-africaine et à sa police secrète des pouvoirs illimités pour écouter les conversations téléphoniques, placer des appareils d'écoute et ouvrir le courier.

Les prétendus "changements positifs" intervenus en Afrique du Sud ne sont qu'un mythe, a affirmé l'observateur. Il a indiqué que le PAC refuse à participer à la convention pour une Afrique du Sud démocratique tant que ne seront pas négociées les modalités pour l'élection de l'assemblée constituante et la rédaction de la nouvelle constitution mettant fin à l'apartheid. Il a par ailleurs fait valoir que, deux jours avant la deuxième réunion de la CODESA, le régime a placé sous écoute les téléphones de ses partenaires. A la lumière de de la violence qui sévit aujourd'hui, il n'existe pas en Afrique du Sud un climat favorable aux négociations.

M. NABIL RAMLAWI (Palestine) a souligné que les cas concrets de violations des droits de l'homme dans les territoires occupés par Israël on pour but la confiscation définitive des territoires occupés. Selon l'observateur, ces violations procèdent d'une politique délibérée d'agression d'Israël. L'Etat hébreu continue d'agir au mépris de toutes les normes internationales, de toutes les résolutions et décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Cette réalité tragique, a-t-il poursuivi, menace la cohésion internationale et illustre une application sélective des droits de l'homme. En n'obligeant pas Israël à respecter les normes internationales, on se rend complice de crimes de guerre, de la mort d'un nombre toujours grandissant de civils arabes et palestiniens. Le Comité international de la Croix-Rouge s'est vu obligé de relever publiquement des violations flagrantes perpétrées par Israël au mépris de la quatrième Convention de Genève.

Le Gouvernement Rabin n'a rien changé par rapport aux pratiques du Likoud, a estimé M. Ramlawi. Il a signé l'autorisation de 800 nouvelles implantations de colons juifs et encourage le recours à la violence. Cette politique continue d'Israël engendre des crimes odieux. Et l'aide financière massive des Etats-Unis à Israël n'a pas diminué, a noté l'observateur de la Palestine.

(à suivre)

M. JAVIER CIURLIZZA (Fédération internationale des droits de l'homme) a rappelé que la Fédération a apporté à maintes reprises des informations sur les actes criminels commis au Pérou par des groupes armés, en particulier par le Sentier lumineux, de même que sur les violations persistantes des droits de l'homme par les agents de l'Etat. Il a dénoncé la multiplication des actes de violations depuis la proclamation, le 5 avril, de l'état de siège. Les exécutions arbitraires, les disparitions forcées et la torture sont de plus en plus courants devant l'absence de mécanismes de contrôle des activités des forces armées. Il a demandé à la Sous-Commission d'adopter une résolution condamnant les violations graves et persistantes des droits de l'homme au Pérou, ainsi que les pratiques terroristes des groupes armés. Il a recommandé qu'un Rapporteur spécial soit nommé pour examiner la situation dans ce pays.

M. JOSE AMORIM (Fédération internationale des droits de l'homme) a pour sa part attiré l'attention sur la situation au Timor oriental, soulignant que les autorités indonésiennes n'ont pas entendu les appels de la Commission des droits de l'homme pour faciliter l'accès du territoire aux organisations non gouvernementales des droits de l'homme. La répression s'est au contraire accrue et les opérations militaires se sont multipliées. C'est pourquoi la Fédération engage la Sous-Commission à adopter une résolution condamnant les violations massives et systématiques des droits de l'homme au Timor oriental par les autorités indonésiennes.

S'agissant du Guatémala, la Fédération estime que la Sous-Commission devrait condamner la situation de violations massives et sytématiques des droits de l'homme dans ce pays, notamment à l'encontre de la population autochtone.

M. Amorim a, par ailleurs, engagé la Sous-Commission à réagir à la situation qui sévit en Iran, marquée par une recrudescence, au cours des derniers mois, des exécutions sommaires, des détentions et des exécutions arbitraires, la discrimination à l'encontre des femmes et les violations des droits à la liberté d'opinion et d'association.

M. G. ROSSI (Association internationale pour la défense de la liberté religieuse) a attiré l'attention sur les violations flagrantes et massives des droits de l'homme et des libertés fondamentales dues au totalitarisme religieux. Dans plusieurs pays, des mouvements visent à imposer, par le biais de l'Etat, les lois d'une religion unique. Comme l'a dit le Président de la république de Tunisie, M. Ben Ali, "qu'il y ait une internationale intégriste ne fait pas l'ombre d'un doute. Les mouvements intégristes poursuivent le même objectif: l'édification d'un Etat théocratique. Ils utilisent les mêmes méthodes: la terreur, la violence et le crime".

L'instauration de régimes théocratiques totalitaires est déjà une réalité ou presque dans certains pays, a souligné M. Rossi, citant les cas du Soudan et de l'Iran. Dans ce pays, a-t-il affirmé, le climat d'oppression, de violence et de mort créé à l'encontre des dissidents et des opposants règne toujours. Les femmes sont toujours considérées comme des citoyennes de seconde classe. Les Baha'is sont toujours traités commes des "infidèles sans droit". L'un d'eux, M. Bahman Samandari, a été exécuté secrètement le 18 mars dernier. Aucun chef d'accusation ne reposait sur lui, et aucun jugement officiel n'avait été prononcé à son égard.

(à suivre)

Le totalitarisme religieux se manifeste aussi en Arabie saoudite, a déclaré M. Rossi, ce pays ne dispose pas encore d'une Constitution écrite, et son système légal est basé sur le règlement judiciaire de la seule religion reconnue. C'est le seul pays au monde où toutes les religions, à l'exception d'une seule, sont interdites. La presse est contrôlée. Aucune organisation non gouvernementale s'occupant des droits de l'homme n'existe. On compte dans ce pays 3 millions de travailleurs immigrés, qui constituent les deux tiers de la population active. Les autorités leur interdisent d'avoir des lieux de réunion, ou de culte. Il faudrait que la Sous-Commission adopte la résolution qui s'impose au sujet de ce pays, a conclu M. Rossi.

Mme RENEE BRIDEL (Association internationale des Juristes démocrates) a déclaré, s'agissant de la situation des droits de l'homme à Myanmar que dans tous le pays des civils des agriculteurs, ouvriers et commerçants ont été recrutés sans tenir compte de leur âge ou de leur sexe et envoyés sur le front. Des agressions, des massacres et des viols ont été commis dans les villages causant la mort de nombreuses personnes. Les forces armées s'emparent des villageois et les recrutent comme porteurs.

Les villageois qui ont été attaqués et ceux qui redoutent les agressions deviennent des réfugiés dont on évalue le nombre à plusieurs millions de personnes dans toute la Birmanie. Certains atteignent la Thaïlande, le Bangladesh, l'Inde ou la Chine. Les droits de l'homme n'existent pas au Myanmar, la répression de tous les mouvements démocratiques est particulièrement dure, et les minorités sont victimes de massacres et de pillages.

Mme Bridel a lancé un appel pour la libération de tous les prisonniers politiques y compris Aung Sang Suu Kyi et pour que le Gouvernement du "Conseil de maintien de l'ordre" entame un dialogue avec les minorités. Elle a demandé que tous les gouvernements et surtout les organisations internationales s'efforcent d'interrompre la fourniture d'armes au "Conseil de maintien de l'ordre" et prennent des sanctions appropriées.

M. YASUO OGATA (Association internationale des Juristes démocrates) a pour sa part parlé des cas d'écoute téléphonique par des agents de police au Japon. Selon M. Ogata, la condition des droits de l'homme au Japon est considérablement en retard sur d'autres pays. Nous demandons que les autorités japonaises cessent les écoutes téléphoniques et dissolvent la section spéciale de la police qui se livre à ces pratiques.

Mme LUONG THI NGA (Pax Romana) a appelé l'attention sur les mutilés de guerre de l'ancienne République du Vietnam d'avant 1975, connue sous le nom du Sud Vietnam. Les anciens soldats du Sud Vietnam sont considérés comme des traîtres. De ce fait, ils sont persécutés, envoyés massivement, les uns dans les camps de rééducation, les autres dans des régions malsaines et insalubres pour défricher les zones que le "gouvernement baptise du nom pompeux de nouvelles zones économiques".

(à suivre)

Le sort des mutilés de guerre est encore plus tragique. On leur a confisqué leurs chaises roulantes, leurs prothèses orthopédiques pour les donner aux invalides de l'armée des vainqueurs; on les a expulsés des hôpitaux pour laisser la place aux blessés nord-vietnamiens. Il sont soumis aux tortures, aux traitements cruels, inhumains et dégradants. Nombreux sont les grands mutilés dépossédés de leurs biens, déportés et livrés à eux-mêmes sans la moindre assistance socio-médicale dans les nouvelles zones économiques.

Récemment, en mars 1990, un groupe de mutilés a pu prendre contact avec des compatriotes d'outre-mer pour mettre sur pied un programme d'entraide entre les mutilés restés au pays. Leur action humanitaire est mal vue des services de la Sûreté qui les surveille étroitement.

Pax Romana considère qu'il est navrant de constater que tant de monde ignore l'existence de ces mutilés de guerre du Sud Vietnam, abandonnés à la merci de leurs vainqueurs. Leurs droits sont bafoués par le gouvernement actuel depuis plus de 17 ans, sans que l'opinion internationale ne s'en émeuve.

Mme ISABELLE SCHERRER (Amnesty International) a déclaré que, malgré les communications d'Amnesty International, il semble qu'aucune action efficace n'ait été entreprise par la communauté internationale pour faire cesser les violations commises au Tchad sous l'actuel gouvernement ou les précédents. Le Gouvernement du Président Idriss Deby a critiqué les violations massives des droits de l'homme commises par le précédent gouvernement. Cependant les autorités ne semblent avoir pris aucune mesure jusqu'à maintenant pour empêcher leurs propres forces de sécurité de faire usage des armes à feu à l'encontre de civils non armés, les forces de sécurité semblent agir en toute impunité.

Mme Scherrer a dénoncé une vague d'exécutions extrajudiciaires, de "disparitions" de torture et de détention au secret sans inculpation ni jugement qui semble avoir repris depuis octobre 1991.

En République populaire de Chine de graves violations des droits fondamentaux internationalement reconnus sont commises systématiquement de longue date, a poursuivi Mme Scherrer. Des milliers de prisonniers politiques sont toujours en détention. En 1989 et 1991, la Sous-Commission s'était efforcée d'informer la Commission des droits de l'homme de la situation en Chine et au Tibet respectivement, mais cet organe n'a rien fait à ce sujet.

La communauté internationale doit agir avec fermeté et demander que des mesures concrètes soient prises immédiatement pour faire cesser les violations graves et constantes des droits de l'homme au Guatemala et enquêter efficacement sur les abus passés, a encore demandé M. Scherrer.

Elle a d'autre part, estimé qu'il faut maintenir une surveillance constante, sur la situation des droits de l'homme en Iraq, en tenant compte toutes les recommandations du Rapporteur spécial jusqu'à ce qu'une protection réelle des victimes de violations des droits de l'homme soit fermement garantie. Amnesty International déplore que des mécanismes adéquats n'aient toujours pas été mis en place et que, dans l'intervalle, tant d'autres victimes auront été torturées, auront "disparu" ou auront été tuées.

(à suivre)

Amnesty Internationale est d'avis que le rôle spécifique de la Sous-Commission consiste à identifier de telles situations où qu'elles se produisent dans le monde, et à en alerter la Commission des droits de l'homme, afin que cette dernière exhorte la communauté internationale à prendre des mesures. Pour d'innombrables victimes, il est déjà trop tard. Des mesures décisives sont nécessaires maintenant si l'on veut que d'autres ne partagent pas leur sort.

* *** *